

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Toute la question est sujette à beaucoup de discussion pour et contre. Je ne saurais donner d'opinion positive sur ce sujet ; j'espère seulement que le ministre des Finances a parfaitement réfléchi à l'effet que la mesure qu'il a prise pourrait avoir sur notre crédit, étant données certaines conditions très possibles du marché monétaire de Londres. Je savais moi-même que nous pouvions obtenir de la banque de Montréal, tout comme des autres banques canadiennes, des conditions beaucoup moins onéreuses que celle que pourraient nous faire des maisons comme celle de Glyn, Mills et Cie, ou les Baring qui, aujourd'hui, je suis heureux de l'apprendre, reprennent le rang qu'ils occupaient autrefois. Mais l'attitude prise autrefois par le ministre des Finances et cela, je crois, avec beaucoup de raison, était celle-ci : Qu'il valait la peine que le Canada payât un taux raisonnable, pas trop élevé, dans le but d'obtenir de l'aide dans la négociation de ses emprunts en Angleterre, dans deux ou trois maisons occupants à Londres le plus haut rang possible. Il y a aucun doute que la chose nous serait avantageuse.

Je n'en doute pas, la banque de Montréal fera tout le travail ordinaire se rapportant au placement avantageux de nos emprunts, et j'ose dire que la chose ne lui rapportera pas de bien grands bénéfices, bien que, dans mon opinion, elle joigne les deux bouts. Mais s'il arrivait que ce pays traversât une crise et qu'il fût nécessaire de faire des emprunts temporaires, l'honorable ministre constaterait peut-être que les arrangements qu'il a faits sont désavantageux. La banque de Montréal est notre agent de ce côté-ci de l'Atlantique, comme elle l'est de l'autre côté, et, comme simple question de prudence ordinaire, je ne suis pas sûr que nous agissons bien sagement en prenant, des deux côtés de l'Atlantique, les mêmes agents comme banquiers. Si je me le rappelle bien, ce que l'on a fait dans le cas de l'Australasie, c'est ceci : les colonies australasiennes ont conclu un arrangement avec des banques puissantes ayant à Londres le siège principal de leurs affaires. Il pourrait arriver, il m'est facile de le voir, que l'honorable ministre, dans certaines éventualités, constatât que la légère économie qu'il fera, comparée à l'importance de nos opérations, est achetée bien chèrement. La banque de Montréal est sans doute une institution excellente, qui dispose de capitaux considérables ; mais je ne lui cause aucune injustice en disant que c'est une question au moins contestable que celle de savoir si, dans un cas de circonstances difficiles, elle inspirera de la confiance sur le marché monétaire de Londres, et cela, au même degré que les anciens agents du Canada. Bien que cette question dépende du gouvernement, j'ai, pour ma part, des doutes considérables sur la question de savoir si l'on a exercé une sage discrétion en brisant les liens qui ont existé pendant au moins cinquante ans entre l'ancien Canada et la Confédération canadienne et la maison de Glyn, Mills et Cie et les Baring. Il peut arriver que l'honorable ministre constate, comme l'ont constaté d'autres ministres des finances, que le fait de traiter exclusivement avec une banque canadienne constitue un grand inconvénient, quand les éventualités peuvent mettre dans la gêne cette banque dont les ressources sont considérables, et je suis obligé de dire que considérant le montant relativement peu élevé de l'économie effectuée, il aurait, dans mon opinion,

mieux observé les règles de la prudence en ne mettant pas tous ses œufs dans un même panier, comme il l'a fait dans le cas de la banque de Montréal.

M. FOSTER : Je dirai à mon honorable ami que le cas qu'il a porté à l'attention de la chambre d'une façon spéciale ne m'a pas échappé. C'est, je le sais, une question importante : je sais aussi que le fait de ne pas tenir compte de cette question serait compensé d'une pauvre façon par une économie dont le chiffre atteindrait même des milliers de dollars. Mais j'ai pris un soin particulier à me renseigner sur cette question en me servant des meilleurs moyens mis à ma disposition à Londres ; et, sans rien dire contre Baring et Glyn, Mills et Cie qui ont bien fait nos affaires et qui représentent une maison forte et renommée, je n'hésite pas à affirmer que nous pouvons traiter tout aussi sûrement, sous ce rapport, avec la banque de Montréal que nous l'avons fait avec Baring et Glyn, Mills et Cie. Il y a plusieurs choses à considérer. Dans des circonstances ordinaires, le montant d'argent que nous devons désormais prélever en Angleterre sera relativement peu élevé, jusqu'à ce qu'arrive l'année du rachat. Mais entre racheter d'anciens emprunts et en faire de nouveaux pour de nouveaux services dans le pays, il y a une grande différence. Je ne crois pas, vulgairement parlant, qu'il y ait l'ombre d'un doute que notre agent actuel nous donne toutes les facilités nécessaires et nous permette de faire tous les emprunts nécessaires, tout autant que notre ancien agent ; et je ne dis pas que la chose se fera mieux, mais je crois qu'elle se fera également bien. En outre, le Canada jouit d'un meilleur crédit qu'il y a dix ou quinze ans et, cela naturellement, parce que notre pays a grandi et que l'administration de nos affaires financières et la régularité avec laquelle tout a été fait, a élevé notre crédit sur le marché monétaire de Londres beaucoup plus qu'il ne l'était il y a dix ou quinze ans, alors que nous avons conclu nos premiers arrangements ; et, à moins qu'il n'y ait quelque chose de très extraordinaire dans l'état du marché, il ne nous serait pas difficile, dans le cas même ou des éventualités se présenteraient ici, et nous obligeraient, pour prélever plus de fonds que nous le faisons dans des temps ordinaires, d'aller sur le marché de Londres par l'entremise de la banque de Montréal et de ses correspondants. Je dirai que nous ne sommes pas obligés de négocier des emprunts par l'entremise de la banque de Montréal et j'ai pris la précaution, dans le cas où il arriverait quelque chose d'extraordinaire, de me réserver le pouvoir d'associer à la banque de Montréal d'autres banques de Londres, si, dans l'opinion du gouvernement, il est préférable que cela ait lieu dans la négociation d'emprunts extraordinaires. En sorte que, prenant toutes ces choses en considération, nous avons lieu d'être certain, je crois, que, tout en prévoyant toujours les éventualités et tout en faisant une économie dans les dépenses ordinaires nous ne diminuons en rien la sûreté et le prestige nécessaires à la surveillance de nos affaires financières à Londres.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je me permettrai de rappeler un fait à l'honorable ministre. Il sait que les colonies australasiennes conservent toujours un très bon crédit à Londres. Dernièrement, leur crédit n'a pas été aussi bon et l'on a constaté que, malgré la puissante association des banques australiennes, elles n'ont pas été capables de rendre